

**LISTE DES 18 CRITERES imposés par le CCSF  
dont 11 doivent être inscrits dans la FSI  
( fiche Standardisée d'Information remise par votre Banque )**

<b>LISTE DES CRITERES CCSF</b>	<b>FSI</b>
<b>GARANTIE DECES / PTIA INVALIDITE ET INCAPACITE</b>	
Couverture des sports amateurs pratiques par l'emprunteur à la date de souscription.	
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier - A titre personnel - A titre professionnel	
<b>GARANTIE DECES</b>	
Couverture de la garantie Décès pendant toute la durée du prêt	
<b>GARANTIE PTIA</b>	
Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt	
<b>INCAPACITE</b>	
Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt	
Délai de franchise	
Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	
Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant un sinistre	
Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimale à 50% sur une durée d'au moins 90 jours.	
Couverture des inactifs au moment du sinistre	
Couverture des affections dorsales	
Couverture des affections psychiatriques	
<b>INVALIDITE</b>	
Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt	
Evaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	
Prise en charge de l'invalidité totale, sans référence à la perte de revenu subie au moment du sinistre	
Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33%	
Couverture des affections dorsales	
Couverture des affections psychiatriques	